

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JANVIER 2013

L'An Deux Mille Treize, le neuf janvier à vingt heures trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. François GINGREAU, Maire.

Date de convocation : 4 janvier 2013

PRESENTS: GINGREAU F. GIRET A. GAUTHIER P. OUDRY S. BILLY J. MORIN Y. DIGUET E. BERNARD P. LECOMTE JP. MAIRÉ E. MERCERON A.

ABSENTS EXCUSES : TAILLEFAIT C. GARNIER C.

ABSENTS : HAY P.

Procuration de Madame Corinne TAILLEFAIT à Monsieur Patrice GAUTHIER

Procuration de Monsieur Christian GARNIER à Monsieur André GIRET

Monsieur Patrice BERNARD a été élu secrétaire de séance.

En présence de Mme Mélissa GINGREAU sur le projet de Saint-Mérault. Mme GINGREAU est venue expliquer le travail de collectage sur la légende de Saint-Mérault (enregistrement sonore d'une personne par rapport à ce qu'il a envie de raconter sur la légende). Un anthropologue-ethnologue de sa connaissance pourrait venir organiser un temps d'échange sur la légende à l'occasion de l'inauguration de la fontaine. Possibilité de faire une exposition avec les différents documents collectés.

Possibilité de faire un article de presse pour demander aux éventuelles personnes intéressées de participer à ce collectage.

Départ de Mme GINGREAU à 20 h 48 min.

ORDRE DU JOUR :

1. DELIBERATION POUR ACHAT BROYEUR D'ACCOTEMENT :

Le broyeur actuel a 9 ans et commence à montrer des faiblesses.

4 entreprises ont été consultées et ont répondu comme suit :

Entreprises	Prix neuf HT	Montant de la reprise HT	Solde à payer HT
BILLAUD SEGEBA	7600 € HT	2400 € HT	5200 € HT
SEMAT	6900 € HT	1900 € HT	5000 € HT
CHUPIN	9671 € HT	2300 € HT	7371 € HT
AGRI-SERVICES	7415 € HT	2500 € HT	4915 € HT

Proposition d'attendre de voir la machine pour prendre la décision définitive en février.

2. DELIBERATION POUR MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE CŒUR DU BOCAGE CM20130109-001

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide de faire une mise à disposition partielle de Madame Nathalie BOUTET, adjoint technique de 2^{ème} classe, en remplacement de Mme Marie-Hélène LUCAS, auprès de la Communauté de Communes. Cette mise à disposition représente 3 heures hebdomadaires. Ce renouvellement prend effet à compter du 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

3. DECISION MODIFICATIVE N°3 COMMUNE 2012 CM20130109-002

Monsieur le Maire explique que pour équilibrer les comptes de la commune, il faut modifier les comptes comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
6475 Médecine du Travail	-43.08 €		
6574 Subvention de fonctionnement	+43.08 €		
TOTAL	0.00 €	TOTAL	0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, accepte cette décision modificative n°3 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

4. DECISION MODIFICATIVE N°2 LOTISSEMENT QUARTIER DURABLE 2012 CM20130109-003

Monsieur le Maire explique que pour équilibrer les comptes du lotissement Quartier durable et suite à l'encaissement de 2 chèques de 30 Euros pour le retrait des dossiers d'appel d'offres, il faut modifier les comptes comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
71355/042 Variation de stocks	+60.00 €	758/75 Produits divers de gestion courante	+60.00 €
TOTAL	+60.00 €	TOTAL	+60.00 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
1641/16 Emprunts en euros	+60.00 €	3555/040 Terrains aménagés	+60.00 €
TOTAL	+60.00 €	TOTAL	+60.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, accepte cette décision modificative n°2 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

5. DELIBERATION POUR CONVENTION DE FORMATION ET D'ASSISTANCE DU PERSONNEL A L'UTILISATION D'UN SITE INFORMATIQUE CM20130109-004

Monsieur le Maire présente la nouvelle convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique entre le Centre de Gestion et la commune de Boismé, le précédent contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2012.

Cette convention a pour objet de faciliter au personnel l'utilisation d'un site informatique en lui assurant la mise à disposition d'agent pour :

- la formation complémentaire à l'utilisation des logiciels de la société CEGID Public, acquis après formation initiale des agents de la collectivité,
- la formation initiale de nouveaux agents à l'utilisation des logiciels,
- la formation continue ou de perfectionnement aux produits,
- l'assistance à l'utilisation des produits,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, accepte cette nouvelle convention qui prend effet le 1^{er} janvier 2013 pour une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

6. DELIBERATION POUR AVENANT N°1 AU MARCHE D'ETUDES DE L'ECO-QUARTIER DU LAC CM20130109-005

Monsieur le Maire présente l'avenant n°1 au marché d'études de l'éco-quartier du Lac souscrit avec l'Atelier Paul ARENE. Il s'agit d'une réunion publique qui n'avait pas été prévue dans la tranche ferme du montant initial de l'étude pour la somme de 750 € HT. Il convient donc de rajouter cette étude au montant initial du marché (tranche ferme).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote (1 contre et 1 abstention), accepte cet avenant et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

7. POINT SUR LE PROJET LOTISSEMENT :

- Financement proposé 270 000 € sur 15 ans (annuité de 25 000 € par an) par le Crédit Mutuel. La Banque Postale a demandé des informations. Proposition d'attendre Février pour décider.
- Courrier de M. le Préfet pour la zone humide : suite au dernier permis modificatif, il demande de définir une compensation par rapport à cette zone. Réponse au courrier à apporter. La SCP MAÏORE-VRIGNON-JOUCK-BAISIEUX se penche sur le problème.

QUESTIONS DIVERSES :

- Cartes de vœux arrivées en nombre à la mairie
- Assemblée Générale de la Lescure Musique Vendredi 11 janvier à 21 heures.
- SVL : choix pour le ramassage des ordures à effectuer. Investissement dans un système de colonnes de regroupement dans les écarts. Possibilités de mettre des colonnes de regroupement dans le bourg. Coût beaucoup moins élevé que le ramassage individuel. A réfléchir pour la prochaine réunion.
Problème au lotissement du Muscadet : les poubelles sont stockées sur le parking → cela ne peut être que très provisoire car cela occasionne de la gêne pour certains habitants.
- Courrier de M. le Préfet concernant la future communauté d'agglomération suite à la dernière CDCl. Réponse à donner jusqu'à début mars 2013.
D'ici juin, toutes les communes devront délibérer de façon identique sur la gouvernance et en fin d'année, elles devront désigner un représentant.
Réunion Mercredi 16 janvier pour les Maires et le Mercredi 30 janvier à 18 heures à Bocapôle pour tous les conseillers municipaux.
Pour début mars, vote sur le périmètre pour dire si l'on est d'accord. De toute façon, c'est une loi et le Préfet peut obliger et, en plus, une commune doit toujours faire partie d'une communauté d'agglomération. A réfléchir pour début mars.
- Courrier de la Musique : problème de l'eau chaude qu'ils n'ont toujours pas dans leur salle, salpêtre sur les murs et souhaitent avoir une meilleure isolation phonique. Un courrier sera fait indiquant que des devis seront faits.
- Lescure Football : la porte intérieure du Club-House a été changée avant que le courrier n'arrive. Cette association souhaite une gargouille à l'extérieur en particulier pour le nettoyage de la traceuse et des chaussures. Il faudrait également une prise électrique à l'extérieur.
Il est demandé à ce que la tonte des terrains de sport soit faite les jeudis et vendredis avant 11 heures pour permettre ensuite le traçage pour le week-end. Cela paraît difficile car la tonte doit être faite quand l'herbe est sèche. Un courrier sera fait pour donner réponse et expliquer que des devis seront demandés pour les différents travaux à réaliser.

➤ **DELIBERATION POUR INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL
CM20130109-006**

Monsieur le Maire présente la demande formulée par Mme Cécile LEHEC, receveur municipal de la commune de Boismé, concernant d'une part l'indemnité de conseil pour 2011 de 142.59 € et d'autre part, l'indemnité de conseil pour 2012 de 397.79 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, refuse ces indemnités de conseil comme l'année précédente.

- Eclairage public : 22 points ne fonctionnent plus sur le bourg. La proposition de Séolis avait été refusée. Monsieur le Maire propose de reprendre la proposition de Séolis soit :
- 2228.61 € TTC pour la remise à niveau
 - 6180.72 € TTC pour l'entretien IRIS 3 pour 3 ans.

Il est proposé de souscrire le contrat Séolis sans la partie remise aux normes « remplacement des lanternes type » foyer ouvert ». Le Conseil Municipal, accepte, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité. Monsieur BEAUFRETON sera prévenu.

- Eoliennes Les Galvestes : M. Pierre MORA de 3D ENERGIES a rappelé en expliquant que l'Etat exige qu'ils refassent l'étude sur le recensement de la faune et de la Flore car la précédente date de 2007. Cette étude finirait dans l'été et un nouveau permis de construire pourrait alors être déposé. Des permanences d'information vont avoir lieu le Mardi 29 janvier 2013 de 9h30 à 11h et le Mercredi 27 février 2013 de 14h à 15h30.
- Salle polyvalente : le frigo-bar ne fonctionne plus. Sert beaucoup pour les fêtes et les mariages. Se renseigner auprès d'Ouest Occasion pour le remplacer. Proposition de changer le moteur sans changer le meuble. Demande à faire auprès de Froid du Bocage de Saint-Sauveur. Des devis seront faits.

➤ **DELIBERATION POUR CONVENTION DE REMBOURSEMENT PAR L'OGEC
AUPRES DE LA COMMUNE DES FRAIS DE CHAUFFAGE, ELECTRICITE ET EAU
DE L'ECOLE CM20130109-007**

Monsieur le Maire explique que la Commune paie le chauffage, l'électricité et l'eau du nouveau bâtiment garderie-école. Il convient donc de faire une convention fixant les conditions de remboursement de ces frais pour la part revenant à l'OGEC.

Un modèle de convention a été élaboré fixant le remboursement de l'OGEC sur la base du nombre de m² occupé soit 257 m² sur un total de 519 m² que compte le bâtiment. Cette convention serait établie pour une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, accepte cette convention de remboursement entre l'OGEC et la commune de Boismé et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

Concernant la surconsommation, il y a des difficultés pour voir comment fonctionne le compteur. Il est suggéré de faire appel à SEOLIS ou à un électricien. Pas de nouvelles concernant le problème de la chaudière de l'OGEC.

- Les demandes de subvention seront étudiées en février.
- Vœux du Maire aux Habitants le dimanche 13 janvier 2013 à 11h30.(apéritif passion+pétillant de pommes +brioche).
- Vœux de la Communauté de Communes le Mardi 15 janvier 2013.
- Vœux des Pompiers de la Chapelle Saint-Laurent le vendredi 18 janvier à 19 heures
- Vœux du Conseil général à Saint-Porchaire le mercredi 23 janvier à 15h30.
- Assemblée Générale UNC-AFN le Samedi 26 janvier 2013 à 14 heures.
- Prochain conseil Municipal le mercredi 6 février 2013
- Première séance du Théâtre le samedi 9 février 2013 (tous les fauteuils ont été vendus).
- Les logements du CCAS vont recevoir un prix dans le cadre de FUTUROBOIS le vendredi 1^{er} février à Niort.

- Un logement de la commune sis 25A rue Lescure est disponible. Le loyer est d'environ 250 €.
Carreau cassé à la porte : réparation en cours.
- Broyage des haies : en arrêt pendant 15 jours (congé de Gilles + panne de la machine). Des difficultés sur le broyage. Beaucoup de branchages sur la route. Etudier la possibilité de le faire tous les ans pour éviter ces désagréments.
- Fossés : travaux difficiles au regard des conditions météorologiques actuelles.

Séance levée à 22 h 30 min.

Le secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,